



PAC 2023 : POINT RÉGLEMENTATION

Les aides bovins allaitants 2023 : Pas simple de s'y retrouver

A partir de 2023, les aides bovin viande ne seront plus calculées à la vache mais à l'UGB. Comment cela sera-t-il calculé ?

Seuls les animaux de plus de 16 mois compteront pour le calcul des UGB. Les bovins de 16 à 24 mois comptent pour 0,6 UGB et ceux âgés de plus de 24 mois comptent pour 1 UGB.

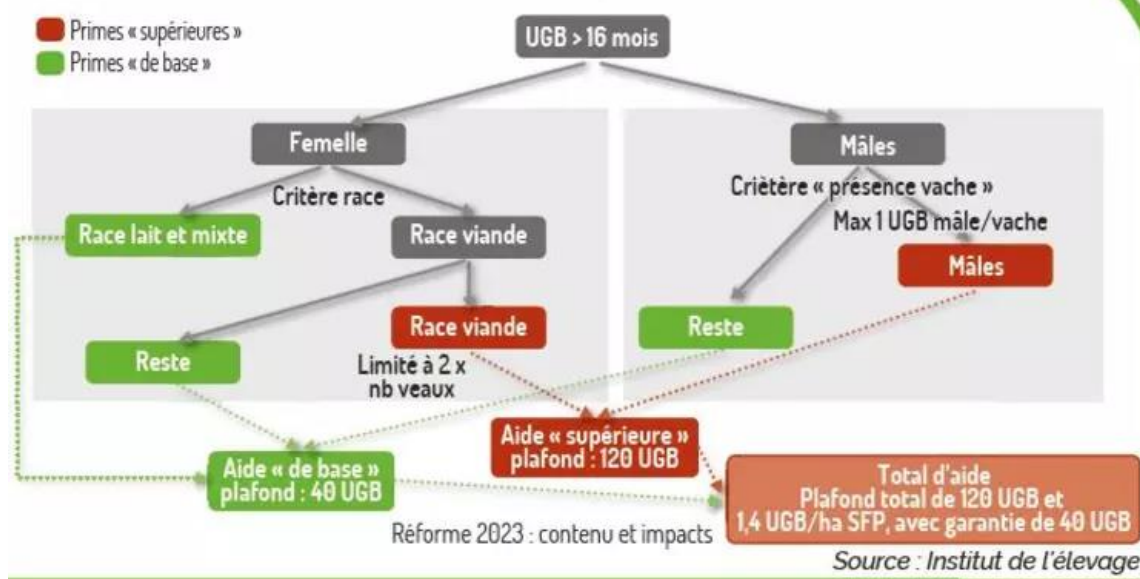
Une date de référence est fixée à six mois après la date de dépôt de la demande, et au plus tard au 15 novembre. Les UGB éligibles sont les bovins âgés de plus de 16 mois à la date de référence, et qui sont présents depuis plus de six mois sur l'exploitation.

S'y ajoutent les bovins déjà sortis de l'élevage pour l'abattage entre la date de la précédente demande ABA l'année précédente et la date de référence (jeunes mâles et femelles), mais qui ont cependant été présents pendant une partie de l'année sur l'exploitation en ayant passé l'âge de 16 mois.

Ces critères permettront de déterminer les animaux éligibles. Attention, seront primables au niveau maximal (environ 110 €/ha) uniquement les animaux de race à viande dans la limite de 120 UGB. La transparence GAEC s'applique.

Deux niveaux de prime et deux plafonds

Clé de détermination du nombre d'UGB bovines primées



Rentre ensuite en compte le chargement :

Les UGB éligibles sont primées dans la limite de 1,4 fois la surface fourragère de l'exploitation (surfaces prises en compte pour le calcul de l'ICHN).

Dans quels cas le plafonnement à 1,4 fois la surface fourragère ne s'applique pas ?

- si votre effectif éligible avant plafonnement est inférieur à 40 ;
- si votre effectif éligible avant plafonnement est supérieur à 40 et que le plafonnement vous fait passer en dessous de 40. Dans ce cas, votre effectif primé sera égal à 40.

La transparence GAEC s'applique pour les plafonds des effectifs primés à 40 UGB et à 120 UGB.

Votre demande d'aide Bovine est à effectuer sur Telepac avant le 15/05/2023.

PAC 2023 : POINT RÉGLEMENTATION (...suite)

Les aides bovins allaitants 2023 : Pas simple de s'y retrouver

{En bref}

- Aides ovines : pas de changement. Demande à faire sur Telepac avant le 31 janvier.
- Aides Veau sous la mère : Les critères d'accès restent les mêmes mais un montant unique sera versé pour les animaux labellisés abattus en N-1. Il n'y aura plus 2 niveaux d'aide "labellisé et labellisable". L'attestation nécessaire à votre déclaration vous sera envoyée par OPALIM au mois d'avril comme d'habitude.

Conditionnalité sociale : Une nouveauté dans la PAC 2023

Un contrat de travail, en bonne et due forme, conforme au droit européen et fixant les conditions de rémunération, de durée, de formation doit être établi pour chaque travailleur en respectant un délai. Cette règle, notamment poussée par des Etats membres tels que la France, vise à réduire les distorsions de concurrence avec certains pays ayant une application plus modeste du droit du travail.

La garantie de la sécurité et de la santé s'applique à toutes les personnes travaillant sur une entreprise agricole y compris les salariés d'autres structures (CUMA, ETA...). **Cela repose sur une analyse des risques et donc un Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) qui devra être à jour.**

**OPALIM peut vous accompagner dans la rédaction de ce document.
N'hésitez pas à nous en faire la demande**



2023
palim

*Le Président Patrick BLANC,
Les membres du Conseil d'Administration,
Le personnel d'OPALIM
vous présentent
leurs meilleurs vœux pour l'année 2023*